Image not found or type unknown

UNE CLAUSE DE NON CONCURENCE

Par **Patrice06**, le **30/03/2016** à **17:35**

Bonjour
j ai vendue mon entreprise de déménagement et transport il y a 2 ans dans le 35 avec l accord verbal du repreneur je devais revenir faire du montage de meuble dans cette région c étais un accord aujourd hui il n est plus d accord
dans le contrat de vente nous avons évoquer que celui ci devait me prevenir et avoir l accord de moi pour effectuer les dépenses de plus de 2000 euro ceux qui n as pas été fait sur 2 ans
Ma question vue que cette personne n as pas tenue son engagement est ceux que ceux contrat et surtout cette clause peut s annuler
cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés